****

**ATELIER DE PARTAGE DU RAPPORT DE LA MISSION DE CONTRÔLE DES ONG EFFECTUEE AU TITRE DE L’ANNEE 2014**

**20 Aout 2015**

**Compte rendu**

|  |
| --- |
| **Liste diffusion** |
| **Membres PFONGUE** |

Dans le cadre du contrôle de l’origine et de la destination des financements des ONG, une mission de vérification a été effectuée par la Direction de la Monnaie et du Crédit (DMC) sur 81 ONG (24 nationales et 29situées à Dakar et à l’intérieur du pays.

Pour permettre un partage des résultats et recommandations contenues dans le rapport issu de la mission, il a été organisé un atelier de restitution le jeudi 20 Aout à l’hotel Ndiambour à Dakar. Le permanent de la PFONGUE a participé à cet atelier.

Malheureusement l’échantillon pris en examen n’est pas représentatif de la totalité des ONG au Sénégal à cause du manque d’une base de données à jour et complète de toutes les organisations non gouvernementales. Les 81 ONG (50 sur Dakar et 31 dans le reste du pays) ont été identifiées grâce à la collaboration du service des douanes et aussi grâce à la cartographie des projets des ONG européennes au Sénégal présent sur le site de la PFONGUE (<http://pfongue.org/-Cartographie-.html>). La plupart des membres PFONGUE ont été objet de la mission de contrôle.

Les vérifications ont concerné la période 2011-2013 et ont porté sur les documents suivants :

* l’acte d’agrément,
* les statuts de l’ONG,
* le programme d’activités,
* le programme d’investissements, (53 sur les 81 ONG contrôlées disposent de PI)
* les organes de direction,
* le rapport annuel d’activités,
* les états financiers des trois derniers exercices, (36 sur les 81 ONG ont présenté des états financiers conformes)
* le dernier rapport d’audit,
* les comptes bancaires de l’organisation,
* les conventions de financement avec les bailleurs.

**RESULTATS DE LA MISSION**

Les fonds reçus par les 81 ONG, sur la période 2011-2013, sont estimés au total à 155 045 201 446 FCFA, soit en moyenne 51 681 733 815 FCFA par an (93% de sources extérieures contre 7% de sources nationales).

Le 80% des ressources du groupe d’ONG sont détenues par les ONG internationales et proviennent pour l’essentiel de trois (3) sources :

* la maison-mère (ou siège) de l’ONG ;
* le réseau auquel appartient l’ONG ;
* les pouvoirs publics et/ou bailleurs non-gouvernementaux du pays d’origine.

Les fonds de sources nationales proviennent, pour l’essentiel, de partenaires au développement du Sénégal (bailleurs multi ou bilatéraux) intervenant dans le financement de projets et/ou programmes nationaux dans l’exécution desquels participe l’ONG en tant que partenaire technique ou prestataire de services.

**DESTINATION DES FINANCEMENTS DES ONG**

Les interventions des ONG visitées ont une configuration qui épouse celle des axes stratégiques des différents documents de stratégie nationale de développement économique et social du Sénégal (SNDES, DSRP, PSE).

**Remarques :**

* Malgré les quelques réserves notées au début, les ONG visitées ont manifesté une bonne ouverture et disponibilité.
* Existence de documents importants (états financiers, rapports et conventions de financement) rédigés en langue autre que le Français ;
* Il a été également noté l’absence de dispositif de contrôle interne au sein de la majorité des ONG contrôlées.

Cette mission a été une première en ce sens qu’elle marque le démarrage de la mise en application des dispositions du décret n° 2010-1490 du 10 novembre 2010 modifié par le décret 2015-145 du 04 février 2015 fixant les modalités d’intervention des ONG, lesquelles dispositions soumettent les ONG à un contrôle de leurs financements et de l’origine de leurs fonds par les services compétents de l’Etat. Le gouvernement compte sur la collaboration des trois plateformes (PFONGUE, ONGIS et CONGAD) pour la création et le partage d’une base de données complète et à jour pour les ONG au Sénégal.

**Annexés :**

* **Liste des ONG contrôlées**
* **Liste des bailleurs des ONG visitées par la mission**

**Riccardo Carlotti**

**Coordinateur permanent PFONGUE**